

jours de retraite ont été pour les 800 tertiaires qui en ont suivi les exercices avec autant d'assiduité que d'édification, des jours de salut, au cours desquels toutes ont appris à mieux connaître leurs obligations et à apprécier de plus en plus le privilège qu'elles ont d'être tertiaires et, à ce titre, affiliées à la grande famille franciscaine. Guidées et éclairées par les explications de la règle, nos Sœurs purent facilement remarquer ce en quoi elles avaient manqué, tant dans l'estime qu'elles doivent concevoir de leur sainte règle, que dans l'observation des choses qu'elle leur prescrit et l'abstention de celles qu'elle leur défend.

Ainsi renouvelées dans la ferveur, dès 5½ hrs, jeudi matin, nos tertiaires nombreuses et empressées prenaient passage à bord du bateau qui devait les conduire au Cap de la Madeleine, au sanctuaire du Très Saint-Rosaire, pour là, déposer aux pieds de la bonne Vierge, leur résolution de vivre de plus en plus de la vraie vie franciscaine faite de prière, de détachement et de pénitence et pour demander secours et protection à Celle que l'Eglise nomme si justement le secours des chrétiens et la porte du ciel, en même temps qu'elle l'appelle la cause de notre joie et la mère du bon conseil. Nous avons lieu d'espérer que notre confiance n'aura pas été vaine et que l'auguste Reine du ciel aura eu pour agréable la consécration que nous lui avons faite de nos personnes et de notre fraternité, dédiée sous le vocable de l'Immaculée, et que, nous considérant comme siennes, elle nous sera véritablement secourable en se faisant notre conseil, en nous conférant la joie d'une bonne conscience et en nous ouvrant la porte de la vraie vie chrétienne, qui doit être celle de tous les bons tertiaires disciples et imitateurs de saint François, leur séraphique Père.

SR SUPÉRIEURE.

ETATS-UNIS

Le Tiers-Ordre aux Etats-Unis

C'EST une constatation très douce et bien encourageante que celle des progrès continuels du Tiers-Ordre aux Etats-Unis. Partout où se donnent des missions, pour peu que l'on parle du Tiers-Ordre, c'est en grand nombre que nos chers Canadiens-français viennent s'enrôler sous la bannière de saint François. Les vérités cependant ne leur sont pas ménagées ; ce n'est pas précisément sous des formes atténuées que la Règle leur est présentée ; c'est au contraire sous leur côté rigoureux et austère que les obligations du Tiers-Ordre leur sont enseignées. N'importe ! Ils veulent non seulement persévérer mais encore avancer dans la vertu, ils sentent que pour y arriver ils ont besoin de secours tout particuliers, surtout aux Etats-Unis où les habitudes de vie large et facile exposent à tant de séductions et de dangers, et voilà pourquoi ils saisissent avec tant d'empressement les moyens qui leur sont